

Compte-rendu de la séance du conseil municipal de Calvinet du vendredi 11 décembre 2015

Approbation de la séance du 20 novembre 2015 :

Après lecture, le compte rendu de la séance du 20 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1) Communauté de communes

Monsieur le Maire expose qu'au conseil communautaire du 23 novembre la question principale a été celle de l'avis à donner sur le schéma départemental de coopération intercommunale.

Le conseil communautaire a donné un avis favorable par 17 voix pour et 12 contre.

Au bureau des maires du 30 novembre, le bureau d'études ECOSFERE et le CEREG ont présenté des nouveaux scénarios suite à la loi NOTRe, sur la gouvernance du service eau et assainissement.

A partir de 2017, la compétence *eau* est prise en compte dans la DGF bonifiée.

Il n'est donc pas impossible que la Communauté de communes n'attende pas 2020 pour prendre cette compétence. Elle pourrait être prise en 2017 avec effet au 1^{er} janvier 2018

Hôtel numérique : C'est le cabinet METAFORE qui a été retenu.

Le projet est revu à la baisse: 800 m² au lieu de 1200 m².

Coût des travaux: 855 000 € HT . Honoraires: 8,90%

Au conseil communautaire du 7 décembre, le Président de la Communauté de communes a présenté les différents projets susceptibles d'être menés à partir de 2016. Outre l'hôtel numérique, la micro-crèche qui pourrait être implantée à Lafeuillade-en-Vézie, et l'aménagement des berges du Lot entre Saint-Projet de Cassaniouze et Vieillevie.

2) Etude diagnostic du système d'assainissement du bourg : autorisation à donner à CIT pour lancer l'appel d'offres

Monsieur le Maire expose avoir rencontré le 20 novembre, avec Jean-Marc Laborie, premier adjoint, monsieur Mathieu Plantecoste, chef de mission Pôle eau et assainissement de l'agence départementale CIT, et ce, à la demande de ce dernier.

En raison de certaines carences du système d'assainissement collectif du bourg, CIT estime nécessaire de confier à un bureau d'études la réalisation d'un nouveau diagnostic des systèmes d'assainissement de la commune. Ces carences sont :

- le faible taux de collecte des effluents,
- la problématique des eaux claires parasites,
- les désordres apparents sur le réseau de collecte,
- le vieillissement de la station d'épuration,
- et la gestion des boues.

L'objectif du diagnostic est le suivant :

- mettre à jour le plan des réseaux (eaux pluviales et eaux usées), et établir une cartographie exploitable sur SIG,
- réévaluer le taux de collecte et les quantités d'eaux claires parasites,
- connaître l'état du réseau et localiser précisément les désordres, afin d'établir un programme de travaux de réhabilitation/mise en séparatif du réseau d'assainissement,

-et actualiser le diagnostic de la station d'épuration, et proposer une solution d'amélioration (notamment sur la gestion des boues) et/ou une réfection complète avec une filière plus adaptée aux fortes proportions d'eaux claires parasites. Après débat, il est délibéré comme suit avec objet :

Délibération : Réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement collectif du bourg de la commune de Calvinet

Dans le cadre de la gestion de son système d'assainissement collectif, Monsieur le Maire rappelle que la commune de Calvinet a adopté en 2005 son schéma d'assainissement visant notamment à définir les secteurs raccordés à l'assainissement collectif ou susceptibles de l'être. Parallèlement au schéma d'assainissement, une étude diagnostique des réseaux de collectes avait révélé de nombreuses intrusions d'eaux claires parasites dans les réseaux de collecte, ce qui se traduit par des difficultés pour assurer une épuration satisfaisante d'eaux usées. Cette situation reste toujours problématique aujourd'hui comme l'attestent les visites récentes de la MAGE au niveau de la station d'épuration.

Face à ce constat, la commune souhaite engager des travaux de réhabilitation des réseaux de collecte mais pour cela il convient d'actualiser au préalable le diagnostic de 2005 afin de bien cibler les tronçons les plus problématiques et bénéficier d'un accompagnement par les partenaires financiers. A cette fin, il convient de recruter un bureau d'études qui aura en charge de réaliser l'ensemble des prestations intellectuelles nécessaires à l'établissement de ce diagnostic actualisé.

Afin d'accompagner la commune tout au long de l'opération sur les plans technique et administratif, Monsieur le Maire propose de passer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoire ». Dans le cadre de sa mission, CIT établira dans un premier temps un dossier de consultation pour sélectionner le bureau d'études.

CIT a estimé le montant total de l'étude diagnostique à 30 000,00 € HT

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance du projet de convention avec CIT et du détail estimatif du coût global de l'étude.

Au vu des éléments exposés ci-avant et après discussion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose :

- de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Cantal Ingénierie & Territoire pour un montant de 2 006,70 € HT pour la passation et le suivi d'un marché d'étude diagnostique;
- de lancer une consultation pour la passation d'un marché d'études visant à réaliser des prestations intellectuelles nécessaire à l'actualisation du diagnostic du système d'assainissement collectif de la commune ;
- de solliciter auprès de le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre de son 10è programme d'intervention, une subvention maximale en soutien aux dépenses liées cette étude ;
- de signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et le marché d'étude diagnostique ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier ;
- d'établir un plan prévisionnel de financement de l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif comme suit :

Besoins (€ HT)	
Etude diagnostique	25 800,00
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (CIT)	2 006,70
Divers et imprévus (~ 5 %)	2 193,30

Ressources (€ HT)	
Subvention Agence de l'eau (50%)	15 000,00
Apport de la commune (50%) (fonds propres et/ou emprunts)	15 000,00

Total € HT	30 000,00
TVA	6 000,00
Total € TTC	36 000,00

Total € HT	30 000,00
TVA	6 000,00
Total € TTC	36 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Cantal Ingénierie & Territoire pour un montant de 2 006,72 € HT pour la passation et le suivi d'un marché d'étude diagnostique;
- de lancer une consultation pour la passation d'un marché d'études pour l'ensemble des prestations intellectuelles nécessaire à l'actualisation du diagnostic du système d'assainissement collectif de la commune ;
- d'approuver le plan prévisionnel de financement de l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif présenté ci-avant ;
- de solliciter auprès de le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre de son 10è programme d'intervention, une subvention maximale en soutien aux dépenses liées cette étude ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et le marché d'étude diagnostique ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier ;

DELIBERATION/ Décisions modificatives de crédits – budget COMMUNE :

Afin de permettre de mandater des dépenses engagées et de régulariser des recettes engagées, il convient d'inscrire les crédits correspondants.

Des décisions modificatives sont donc nécessaires et le Conseil Municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Section de Fonctionnement : dépenses

6333 (formation du personnel)	:	+ 1 600.00 €
6453 (cotisations aux caisses de retraite)	:	+ 1 000.00 €
022 (dépenses imprévues)	:	- 1 800.00 €
6618 (intérêts ligne de trésorerie)	:	- 800.00 €

Section de Fonctionnement : recettes

70323 (redevance occupation domaine public)	:	- 8 400.00 €
70321 (stationnement et location voie publique)	:	+ 8 400.00 €

Délibération - Suppression du budget CCAS

Monsieur le Maire indique que l'article L123-4 du code de l'action sociale et des familles dispose désormais que le CCAS (centre communal d'action sociale) peut être dissous dans les communes d'une population inférieure à 1500 habitants. L'objectif est de supprimer les charges administratives (adoption budget, compte administratif, comptabilité spécifique ...) sans remettre en cause les compétences sociales qui seront directement exercées par la commune dans son propre budget.

Après délibération le conseil municipal décide :

- 1/ la dissolution de son centre d'action sociale au 31 décembre 2015,
- 2/ à compter du 1^{er} janvier 2016 la commune exercera directement les attributions du CCAS.

DETR 2016 - demande subvention- dossier commune : RENOVATION DU BATIMENT DE LA POSTE EN VUE DE LA L'ACCUEIL DE LA FUTURE MAIRIE ET LA MUTUALISATION DES SERVICES AVEC L'AGENCE POSTALE COMMUNALE ET LE POINT D'INFORMATION TOURISME

_Suite à la transformation du Bureau de Poste de Calvinet en Agence Postale Communale et considérant l'intérêt de mutualiser les services communaux

Le conseil municipal :

1/ DECIDE la rénovation du bâtiment de La Poste en vue de l'accueil de la future Mairie et la mutualisation des services avec l'agence Postale et le Point d'Information Tourisme.

2/ ESTIME les travaux au montant de 89 597.21€ HT ;

3/ INSCRIRA les crédits nécessaires au budget primitif 2016

4/ SOLLICITE auprès de monsieur le Préfet une subvention de 40% du montant hors taxes des travaux, au titre de la DETR 2016,

et CHARGE monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DETR 2016 - demande subvention - dossier communautaire : ECOLE NUMERIQUE

L'équipement informatique de l'école étant devenu obsolète et considérant le projet de développement de l'école numérique défini par la Communauté de communes du Pays de Montsalvy,

Le conseil municipal :

1/ DECIDE la réfection de l'installation réseau, l'installation d'un VPI dans la salle et d'un nouveau tableau et l'acquisition d'ordinateurs portables,

2/ ESTIME les travaux au montant de 11 454.75€ HT ;

3/ INSCRIRA les crédits nécessaires au budget primitif 2016

4/ SOLLICITE auprès de monsieur le Préfet une subvention de 40% du montant hors taxes des travaux, au titre de la DETR 2016,

et CHARGE monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Questions diverses :

Poste :

Par courrier du 30 septembre, la direction de La Poste nous a informés de la dénonciation du bail conclu entre la commune de Calvinet et le groupe *La Poste* à compter du 31 octobre 2015.

Les conditions particulières du bail indiquent que *le bailleur répartira les dépenses au prorata des surfaces chauffées, à savoir 20% pour la Poste* ».

La Poste a versé par trimestre une provision pour charges de 40 euros, cependant elle n'a pas réglé le montant annuel définitif de charges exigibles.

Ainsi le paiement de la somme restant due sera adressé à la direction de la Poste.

Le Vernassal : Monsieur le Maire résume la rencontre avec les époux Barral et leur expert foncier, Monsieur Hugues Rambaud, le 30 novembre à la mairie. Au cours de cette rencontre les décomptes de fermage et la facture d'eau du Vernassal, établis par la Mairie ont été fournis et ne donnent pas lieu à contestation.

Gendarmerie :

- Le contrat annuel d'entretien ménager de la brigade de Calvinet est reconduit par la direction de la Gendarmerie.
- Le démarrage des travaux de réfection d'un appartement de la brigade est prévu lundi 14 décembre.

Voirie : Les passages piétons du bourg seront repeints.

Stagiaire : Florian Fidyk, habitant de Calvinet, élève de 3^{ème} au collège de Montsalvy, effectuera un stage d'une semaine avec les agents techniques communaux.

La séance est levée à 23 heures 45 minutes

Le prochain conseil aura lieu le 22 ou 29 janvier 2016.